

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
DES ELEVES DE 1^{ère} BAC PRO SAPAT
 Année scolaire 2023-2024

Des **PFMP** : Périodes de **F**ormation en **M**ilieu **P**rofessionnel (ou stage) font partie intégrante de la formation. Elles contribuent à l'acquisition de compétences professionnelles et participent à la délivrance du diplôme. Leur réalisation est par conséquent **obligatoire dans leur intégralité** et déterminante, tant pour le passage en classe supérieure que pour la présentation aux examens. Les périodes de PFMP non réalisées (**excepté motif grave et justifié**) doivent être **rattrapées uniquement pendant les vacances scolaires**. Si au 15 mai de l'année de passage des épreuves terminales les PFMP n'ont pas été réalisées en totalité, l'information est transmise au Président de Jury d'examen qui peut décider de la **non délivrance du diplôme**.

L'apprenant et sa famille sont responsables de la recherche des structures d'accueil. Il est impératif de signer une convention de stage, impliquant l'élève et sa famille, la structure d'accueil et le lycée, **au plus tard 15 jours avant** le début de chaque période.

Objectifs :

Les PFMP ont pour objectifs :

- La découverte des réalités professionnelles
- La mise en œuvre des enseignements, l'apprentissage de savoir-faire pratiques
- L'apprentissage d'un savoir être spécifique répondant aux exigences du monde professionnel, respect de l'éthique, des consignes, travail en équipe...
- L'apprentissage de l'autonomie
- Le développement des capacités d'observation et de compréhension de situation concrètes.

PFMP « services aux personnes » auprès des personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap ou malades : **4 semaines** (les dates seront communiquées sur le site internet : www.lyceedupaysdebray.fr)

Lieux de formation possibles en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - EHPAD (maisons de retraite...) - Hôpitaux, cliniques - Foyers de vie - MAS, foyers médicalisés - Structures d'aide à domicile (ADMR, services de soins à domicile...)....
Activités devant être effectuées <u>en priorité</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au confort des personnes : aide à l'habillage, à la toilette, au déplacement, à la réfection du lit, communication, aide à la prise du repas... - Aide au suivi de documents relatifs à la santé (lecture d'ordonnance, remplissage de feuilles de soins, rédaction de courriers simples...) - Animation - Aide aux achats courants, gestion de budget.
Activités complémentaires ne se substituant pas aux activités prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la préparation des repas (en collectivité) ou préparation des repas (en milieu familial) et distribution - Aide au service des repas - Nettoyage des locaux - Entretien du linge : tri, lessivage, repassage, pliage, rangement, couture simple... - Aide à la mise en place d'activités

TOURNEZ SVP →

PFMP « Territoire » : 5 semaines (les dates seront communiquées sur le site internet du lycée.)

Lieux de formation possibles en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Structures de loisirs et de tourisme (Gîte rural, ferme auberge, ferme pédagogique, camping, VVF, parc d'attractions en milieu rural, musée, office de tourisme, médiathèque, centre de loisirs, jardin remarquable...)- Structures orientées vers l'animation des territoires (association culturelle, association patrimoniale, mairie, communauté de communes, etc... dans le secteur de l'animation des territoires)- Structures œuvrant pour le développement local (Groupement de producteurs, commerce multiservices, agence postale communale...)- Structures du domaine social (Centre social, association intermédiaire, droit des femmes, C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale), maison médicale...)
Activités à effectuer	<ul style="list-style-type: none">- Activités d'animation et encadrement- Tâches administratives en lien avec les activités d'animation du territoire- Participation à la mise en œuvre de projets d'animation- Accueil physique et téléphonique du public